



VILLE DE CRESPIERES

YVELINES

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 078-217801893-20260414-2026\_030-DE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/04/2026

Référence
2026-30

Objet de la délibération
Désignation des délégués de la commune auprès du SIAEP

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	18

Date de la convocation
07/04/2026

Date d'affichage
07/04/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
PREFECTURE  
Le : 17/04/2026

Et

Publication ou notification du :  
17/04/2026

L'an 2026 et le 14 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence d'Adriano BALLARIN, Maire,

**Présents** : Mmes BIGARD Véronique ; DEVAUD Laure ; DUCHEMIN Amal ; GUILMET Myriam ; Brigitte JACQUARD ; LAMMENS Marielle ; PERCHEC Anne ; TABARY Agnès. MM BALLARIN Adriano ; BEON Jeremy ; BERTHEMY Eric ; BIENFAIT Jean-Pierre ; LANDON Guillaume ; LE SAUX Didier ; ODDOS Michel ; PINEDA Armand ; SERVILLAT Julien.

**Absent(s) ayant donné procuration** : Mme Nereida LANGE à Mme Agnès TABARY

**Absent(s) excusé(s)** : M Vincent KAISER

**A été nommé(e) secrétaire** : M Michel ODDOS

**Objet de la délibération** : Désignation des délégués de la commune auprès du SIAEP

Le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) est un groupement de communes chargé de produire, traiter et distribuer l'eau potable, afin de garantir un service public efficace et de qualité.

**VU** les articles L.5211-7 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'installation du nouveau conseil municipal en date du 20 mars 2026 ;

**VU** la délibération 2026-24 du 20 mars 2026 concernant la désignation des délégués de la commune auprès des syndicats intercommunaux et associations ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de changer la délibération d'origine et de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants parmi les membres du Conseil Municipal de Crespières,

**CONSIDÉRANT** les réponses de certains élus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITÉ** :

**DE DÉSIGNER** Monsieur Didier LE SAUX et Monsieur Adriano BALLARIN en tant que délégués titulaires et Monsieur Michel ODDOS et Monsieur Julien SERVILLAT en tant que délégués suppléants au SIAEP,

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 078-217801893-20260414-2026\_030-DE

Pour copie conforme :

En mairie, le 14/04/2026

Le Maire

Adriano BALLARIN



Le secrétaire de séance

Michel ODBOS